



17 MAR. 2017

**Monsieur le Premier Ministre**

**Abidjan- CÔTE D'IVOIRE**

**Objet :** Evolution du secteur forestier ivoirien : inquiétude des partenaires techniques et financiers

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

La Côte d'Ivoire s'est engagée, ces six dernières années, sur des objectifs ambitieux et nécessaires pour un développement durable, notamment dans le secteur forestier (Cf. Annexe).

Pourtant, le constat actuel sur la situation des ressources forestières de la Côte d'Ivoire est alarmant et aucune amélioration de cette situation n'est notée.

En effet, le taux annuel de déforestation sur la période 2000-2015 s'élève à 2,69 % (BNETD 2016), soit 95 000 ha par an, un des taux annuels de déforestation les plus élevés d'Afrique<sup>1</sup>. Ainsi, la couverture forestière du pays serait passée de 7,85 millions d'ha en 1990 à 5,09 millions d'ha en 2000 pour atteindre 3,4 millions d'ha en 2015 soit environ 11% du territoire national.

En outre, ce taux de déforestation est plus élevé dans les forêts classées (où il atteint 4,20%) que dans le domaine rural (3,61%). Au final, ce sont les aires protégées qui paraissent assurer la meilleure protection relative du couvert forestier puisque le taux de déforestation y atteint 0,33%, ce qui reste un taux très élevé, néanmoins 13 fois moins important que dans les forêts classées.

Ces chiffres alarmants soulèvent la question des moyens dont dispose l'administration pour assurer les missions qui lui sont confiées. La Société de développement des forêts (SODEFOR) a ainsi pour mission de gérer 233 forêts classées recouvrant 4,2 millions d'hectares avec un budget de 10 Md FCFA et l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) de gérer 8 parcs et 6 réserves naturelles couvrant une superficie de 2,1 millions d'hectares avec un budget de 3 Md FCFA<sup>2</sup>.

Mais les mandats qui leur sont assignés sont-ils encore pertinents au regard de la situation actuelle ? Etant donné l'état de dégradation des forêts classées, et des moyens dont disposent les administrations, le domaine forestier permanent de l'Etat ivoirien doit-il demeurer inchangé ? Ou bien doit-on identifier les ressources forestières stratégiquement les plus importantes pour chaque région éco-géographique et procéder au déclassement de certaines forêts classées (les plus dégradées afin d'y régulariser la production agricole qui y a lieu, traiter la question sociale des populations qui y sont infiltrées) d'une part et protéger les massifs forestiers stratégiquement importants et les périmètres de reboisement à développer d'autre part ? Ou bien faut-il substantiellement repenser le modèle ivoirien de plans d'aménagements forestiers ?

<sup>1</sup> A titre de comparaison, le taux annuel de déforestation s'élève à 1,18% sur la période 2005-2010 à Madagascar, 1,4% au Ghana pour la période 200-2010 et 0,05% au Congo pour 2000-2012.

<sup>2</sup> Quant au Ministère des Eaux et Forêts, son budget s'élève à environ 30 Md FCFA.

Quelle est par ailleurs la répartition des moyens, la plus adéquate entre ces institutions ? Par exemple, l'OIPR mobilise 1 agent pour 4047 ha de forêt tandis que la SODEFOR mobilise un agent pour 1527 ha.

Ces questions montrent le besoin urgent de repenser la politique et la stratégie forestière de la Côte d'Ivoire. Certes les Etats Généraux de la Forêt, de la Faune et des Ressources en Eau ont proposé des pistes basées sur l'existant mais nous pensons que la stratégie devrait être revue de manière plus radicale pour soutenir une vision concertée.

A très court terme, il conviendrait de « relever le grand défi de la bonne gouvernance forestière »<sup>3</sup>, par des actions telles que i) finaliser le cadre légal qui, depuis la Loi de 2014 portant Code forestier, reste incomplet, ii) publier, de manière partielle ou totale, l'audit stratégique de la SODEFOR et l'audit des conventions de partenariat de la SODEFOR ou iii) définir les rôles des différents acteurs dans l'effort de reconstitution du couvert forestier, en cohérence avec un plan d'affectation des terres.

Pour toutes ces actions à court terme et celles qui découleront du Plan de développement stratégique<sup>4</sup>, de la stratégie nationale REDD+ et du cadre national d'investissement REDD+, les partenaires au développement vous soutiennent. Et nous vous soutiendrons aussi dans des programmes ambitieux issus d'une stratégie plus radicale qui permettra de rompre avec les résultats décourageants actuels et de relever les nombreux défis du secteur forestier.

La clarification par le gouvernement de sa vision pour l'avenir des forêts de Côte d'Ivoire est urgente. Le risque est grand que chaque département ministériel propose sa stratégie propre avec des politiques de développement incohérentes les unes des autres mais également une perte d'efficacité et un risque de conflit dans leurs mises en œuvre.

La stratégie nationale REDD+, bien que transversale, ne peut pas se substituer à une stratégie du secteur forestier mais une stratégie du secteur forestier ou plan de développement stratégique, doit nécessairement être cohérente avec la stratégie nationale REDD+. De la même manière, la politique de « l'agriculture zéro déforestation » ne peut être impulsée que par le Ministère de l'agriculture et du développement rural, en partenariat avec les Ministères en charge de l'environnement et des eaux et forêts.

Il importe donc que des lignes directrices claires soient données par le gouvernement sur sa vision de l'avenir des forêts ivoiriennes. La clarification de cette vision comporte des enjeux importants en termes d'économie, de sécurité, de développement des territoires ruraux, d'agriculture, de biodiversité et évidemment, d'évolution du couvert forestier.

Nous pensons également que cette vision doit se construire par une concertation accrue entre les acteurs.

La mise en place d'une plateforme de concertation animée par la Primature entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers nous paraît ainsi utile et nécessaire au développement d'une vision stratégique concertée.<sup>5</sup>

Et de nombreux chantiers en cours de lancement actuellement dépendent de cette vision stratégique. Par exemple, la réussite de l'inventaire forestier national dont l'étude de faisabilité a débuté, dépend de la vision qui sera exprimée par la Côte d'Ivoire.

De même, comment répondre aux besoins actuels et futurs du marché en bois et à l'adaptation du secteur privé à celui-ci sans stratégie sectorielle claire, sans amélioration de la gouvernance et sans concertation multi-acteurs dans laquelle les rôles de la société civile et du secteur privé sont reconnus (Cf. annexe) ?

L'objectif d'un couvert d'arbre forestier de 20% du territoire national est très louable car malgré le poids décroissant de la forêt dans l'économie nationale, il est reconnu que les écosystèmes forestiers jouent un rôle environnemental, social et culturel important à travers différents services écosystémiques rendus<sup>6</sup>. Cependant, les statistiques disponibles montrent qu'au moins 3,2 millions

<sup>3</sup> Session formelle Côte d'Ivoire-Union Européenne de négociation Accord de Partenariat Volontaire- (APV-FLEGT).

<sup>4</sup> En préparation au MINEF

<sup>5</sup> Les processus REDD+ et FLEGT, les Etats Généraux des Forêts ou encore les textes d'application de la loi portant code forestier ont donné lieu à des ateliers de consultation. Mais ces consultations n'ont pas permis, nous semble-t-il, un dialogue serein et constructif d'une part ni un dialogue dans la durée, d'autre part.

<sup>6</sup> Ces services écosystémiques sont en particulier la stabilisation du cycle de l'eau, le maintien d'un climat local stable favorisant la production agricole, la protection contre l'érosion, les sources de nourriture et produits

d'ha de reforestation sont nécessaires pour atteindre les 6,5 millions d'ha (soit les 20% visés). Cela représente un effort annuel de reboisement de 130.000 ha réussis pour atteindre la cible en 25 ans et en bénéficier pleinement dans 50 ans.<sup>7</sup>

Des solutions pour endiguer la dégradation des forêts existent mais de tels efforts ne peuvent être faits tant qu'une vision claire des priorités du gouvernement pour le secteur forestier n'est pas élaborée. Et cette vision ne peut pas venir du seul Ministère des eaux et forêts, au regard des enjeux actuels liés à l'affectation et à l'utilisation des terres.

Nous ne voyons pas aujourd'hui comment il nous serait possible de continuer à jouer efficacement notre rôle de partenaire à vos côtés si les questions fondamentales évoquées dans ce courrier ne sont pas examinées et si des réformes appropriées ne sont pas engagées.

Enfin, la non réalisation des réformes risque de mettre en échec les politiques pour lesquelles la Côte d'Ivoire s'est engagée, en particulier la stratégie nationale REDD+ qui sera endossée par le gouvernement, ce qui serait très dommageable pour le rayonnement international de la Côte d'Ivoire.

Nous vous remercions, Monsieur le Premier Ministre, pour l'attention que vous voudrez bien apporter à notre courrier et sommes à votre disposition pour poursuivre cette discussion avec vous ainsi qu'avec vos services.

Nous vous prions d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Luc Grégoire**  
p.i. Babacar Cissé

**SEM Jean-François**  
Valette

**SEM Georges Serre**

**SEM Claus Auer**



**Représentant résident**  
des Nations-Unies

**Ambassadeur de**  
l'Union européenne



**Ambassadeur de**  
France



**Ambassadeur de la**  
République fédérale  
d'Allemagne

---

médicinaux, les lieux de culte et de récréation. Les pertes totales des services écosystémiques forestiers pour l'ensemble du pays sont ainsi estimées à une moyenne de 14 135 millions FCFA par an en 2013, ce qui équivaut à 2,65 millions FCFA par an (ONU REDD 2016).

<sup>7</sup> La définition actuelle de la forêt selon la Loi 2014 pourrait amener à minimiser l'effort à consentir car une mosaïque de couvert forestier de surfaces de 0.1ha peut n'être constituée que de quelques arbres mais une telle pratique ne pourrait pas engendrer les effets attendus.

## ANNEXE

### Quelques grands engagements de la Côte d'Ivoire pour la restauration du couvert forestier

- ✓ En 2016, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans le « Défi de Bonn pour la restauration des forêts » à restaurer 5 millions d'hectares de forêt d'ici 2030.
- ✓ Lors du Sommet mondial sur le climat qui s'est tenu à New York en septembre 2014, le Président Alassane Ouattara a annoncé qu'à « l'horizon 2017, la Côte d'Ivoire devrait pouvoir ralentir, arrêter et inverser la disparition de ses forêts tout en améliorant simultanément la sécurité alimentaire pour tous » et reconstituer le couvert forestier du pays. De plus, la Côte d'Ivoire a signé la Déclaration de New York sur les Forêts.
- ✓ Lors de la 21ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Paris en décembre 2015, la Côte d'Ivoire s'est engagée, dans ses Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN/INDC), au titre des mesures d'atténuation, à :
  - mettre en cohérence la planification nationale et l'aménagement de l'espace rural pour développer l'agriculture et le secteur forestier,
  - développer l'agriculture sans extension sur les surfaces forestières restantes et moins émettrices de GES, avec entre autres, le développement de l'agroforesterie et la concrétisation du concept « d'agriculture zéro déforestation »,
  - intensifier une production agricole, animale et halieutique respectueuse de l'environnement et permettant d'éviter la déforestation,
  - développer le secteur forestier à travers la gestion durable des forêts et l'amélioration de la gouvernance forestière.
- ✓ Depuis juin 2013, la Côte d'Ivoire s'est engagée avec l'Union Européenne dans le processus d'Application des Réglementations Forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux (*Forest Law Enforcement, Governance and Trade -FLEGT*) en vue de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui lui est associé.
- ✓ Depuis juin 2011, la Côte d'Ivoire est partie prenante du processus REDD+ qui vise la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

### Quelques éléments sur le bois d'œuvre et le bois énergie

Pour le bois d'œuvre comme le bois énergie, le secteur forestier ivoirien ne parvient pas aujourd'hui à répondre de manière durable aux demandes du marché national, que ce soient les besoins de l'industrie pour le bois d'œuvre ou aux besoins de la population pour le bois énergie.

En effet, les statistiques disponibles montrent qu'approximativement 3,7 millions de m<sup>3</sup> de bois d'œuvre par an sont nécessaires pour répondre à la demande nationale actuelle, avec 1,4 millions de m<sup>3</sup> pour le secteur formel (dont 450.000 m<sup>3</sup> de fromager) et 2,3 pour le secteur du sciage à façon.

L'approvisionnement durable des unités performantes de transformation ne pourra bientôt plus être possible sans bois issus de plantation. Afin qu'à l'horizon 2030 tout le bois d'œuvre puisse provenir de plantation, ce ne sont pas moins de 25.000 ha de plantations bois d'œuvre réussies par an (soit au moins 40 millions de plants à produire et à planter) qui doivent être réalisés avec un potentiel de productivité à maturité de 10 m<sup>3</sup>/ha/an. Des importations de bois avant la récolte des premières nouvelles plantations à croissance rapide seront à faciliter. La dégradation des ressources restantes devra être stoppée par un strict respect de plans d'aménagement forestier (ou plans simples de gestion) approuvés. Le système de vérification de la légalité depuis l'exploitation jusqu'à la commercialisation, sujet central des propositions du processus FLEGT, devra être modernisé et opérationnalisé au plus vite et le MINEF doit en coordonner la définition et la mise en œuvre.

Concernant le bois d'œuvre, l'objectif à atteindre nous semble donc de retrouver une autonomie d'approvisionnement des industries de transformation performantes installées pour satisfaire les

besoins des générations actuelles et futures dans le cadre de l'émergence et de la valorisation du bois par les artisans.

Concernant le bois énergie, les statistiques disponibles montrent que ce ne sont pas moins de 26 millions de m<sup>3</sup> de bois par an qui sont utilisés dont approximativement 5,8 sont d'origine suivie (3,7 rebus d'abattage, 0,9 déchets de scierie et 1,2 plantation). Le reste étant prélevé sans garantie de respect de la durabilité.

Pour réussir à atteindre l'objectif de couvert forestier représentant 20% du territoire national (objectif émis lors du Sommet de New York de 2015 mentionné précédemment), la proportion de bois énergie issue de la valorisation des rebus et de l'agroforesterie devrait s'accroître considérablement. Sans une approche spécifique de cette filière, les efforts de reboisement seront très menacés.

Des modèles agroforestiers produisant des quantités substantielles de bois énergie existent et pourraient être installés à la périphérie des grands centres urbains. Un programme de 5000 ha par an réparti sur plusieurs sites réduirait progressivement la pression. La valorisation des rebus et des arbres plantés, dont la propriété est reconnue grâce à la Loi de 2014, peut facilement être encouragée et confiée à des acteurs privés.

Par conséquent, concernant le bois énergie, une stratégie mettant davantage l'accent sur la valorisation des rebus, des produits de l'agroforesterie et des produits d'éclaircies et de mise en défens induirait des prélèvements beaucoup plus limité dans les massifs forestiers sensibles.